



## **LE PROJET SOCIO - EDUCATIF DES FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS**

### **Référentiel national d'évaluation**

# SOMMAIRE

	Pages
<b>Pourquoi un référentiel national d'évaluation des foyers de jeunes travailleurs</b>	<b>3</b>
<b>L'évaluation selon la branche Famille</b>	<b>4</b>
<b>Le cadre de référence du projet socio-éducatif</b>	<b>6</b>
<b>Le diagnostic</b>	<b>7</b>
<b>Le projet socio-éducatif</b>	<b>11</b>
<b>La connaissance du public bénéficiaire</b>	<b>11</b>
<b>Le respect des principes fondamentaux</b>	<b>12</b>
<b>L'adaptation de l'offre de service</b>	<b>17</b>
<b>Signification des sigles employés</b>	<b>20</b>

## Pourquoi un référentiel national d'évaluation du projet socio-éducatif des Fjt ?

Le référentiel national d'évaluation du projet socio-éducatif des Fjt, définit un socle de références institutionnelles, propose des critères et des indicateurs d'évaluation. Il n'a pas vocation à modéliser un schéma d'évaluation.

Il réunit le socle commun de principes forts auxquels la branche Famille est attachée et qui fondent son soutien à la fonction socio-éducative des Fjt.

A partir de cet outil, les Caf pourront débattre, avec les autres partenaires, tenir compte de leurs priorités, définir avec eux des objectifs de performance partagés et des indicateurs d'évaluation.

Sa construction fondée sur les enjeux identifiés par le diagnostic consistera à sélectionner les critères prioritaires autour desquels l'évaluation du projet devra être engagée et à définir pour chacun de ces critères, des indicateurs d'évaluation et des moyens de mesure des progrès à réaliser.

Dans ce travail inter-partenarial, les Caf ont donc pour mission :

- de faire respecter les conditions d'attribution de la prestation de service socio-éducative ;
- d'engager une véritable discussion avec leurs partenaires sur la valeur ajoutée du projet socio-éducatif du Fjt pour les jeunes accueillis, la dynamique du territoire, etc. ;
- de se donner les moyens de faire valoir des ambitions d'efficacité en contrepartie des financements alloués.

## L'évaluation selon la branche Famille

### Quelques repères<sup>1</sup>

Que s'est-il passé ? A-t-on bien fait ? Comment mieux faire ? Telles sont les questions clé de l'évaluation.

Pour le réseau des Caf, l'évaluation tend, fondamentalement à améliorer la qualité de l'intervention par une analyse partagée avec les partenaires. C'est une démarche collective qui vise, à partir d'un diagnostic et d'objectifs préalablement définis, à comprendre de la manière la plus objective possible les résultats obtenus et d'aider aux décisions futures.

La définition peut paraître simple, mais surgissent des questions : Quels objectifs ? Quels sont les résultats attendus ? Comment les mesurer ?

Pour la branche Famille, l'évaluation consiste principalement en des travaux menés collectivement et conjointement sur trois volets (règle des trois E) :

- **Efficacité** : niveau d'atteinte des objectifs ;
- **Efficience** : adéquation des ressources affectées au regard des résultats obtenus ;
- **Effets** : l'appréciation des effets doit comprendre une mesure systématique de la satisfaction des bénéficiaires à l'égard des produits et services proposés. L'évaluation des effets présente des limites car les actions produites par d'autres opérateurs ont pu interférer avec l'action à évaluer.

---

<sup>1</sup> Extraits de la revue « Informations sociales » n ° 110 - septembre 2003

**En synthèse, seront appréciées :**

- la cohérence d'ensemble du projet socio-éducatif : les finalités et objectifs sont-ils en cohérence et en articulation avec les orientations du projet d'établissement, du projet social de la résidence sociale ?
- la pertinence des objectifs : les actions choisies sont-elles les mieux adaptées pour répondre aux besoins identifiés ?
- l'efficacité globale : les résultats sont-ils en rapport avec l'ensemble des moyens mobilisés ? Pourrait-on faire aussi bien en mobilisant moins de ressources ? Peut-on faire mieux avec les mêmes moyens ? Au niveau des ressources humaines, les fiches de poste des personnels socio-éducatifs sont-elles rédigées ? Une analyse des pratiques est-elle organisée ? Des protocoles sont-ils élaborés pour définir la conduite à tenir dans les situations problématiques ? Les personnels socio-éducatifs participent-ils à des rencontres entre professionnels, bénéficient-ils d'une formation continue ?
- Quelles tendances expriment les résultats obtenus par rapport aux précédentes périodes contractuelles ? Comment ces résultats sont-ils mis en perspective pour aborder le futur projet socio-éducatif ?

## Le cadre de référence du projet socio-éducatif des Fjt

Les références correspondent à un ensemble de dispositions législatives et réglementaires, d'orientations, de recommandations de bonnes pratiques, etc.

Pour les foyers de jeunes travailleurs, le cadre juridique relève à la fois du Code de l'action sociale et des familles (Casf) et du Code de la construction et de l'habitation (Cch).

En référence à ce cadre juridique, il convient de situer le projet socio-éducatif des Fjt dans des projets plus globaux :

- le projet d'établissement pour les Fjt conventionnés à l'Apl, en référence à l'article L. 317-8 du Casf ;
- le projet social de la résidence sociale pour les résidences sociales Fjt, en référence à la circulaire du ministère de la cohésion sociale et du logement, n ° 2006-45 du 4 juillet 2006, relative aux résidences sociales.

En ce qui concerne l'évaluation du projet socio-éducatif des Fjt, celle-ci s'inscrit plus particulièrement dans le cadre des textes suivants :

- la circulaire du ministère du travail et des affaires sociales, n° 96-753 du 17 décembre 1996, relative aux Fjt ;
- la lettre circulaire Cnaf n° 2006-075 du 22 juin 2006, relative à l'action sociale des Caf en direction des Fjt.

## Le diagnostic

Le diagnostic constitue une étape primordiale et incontournable du projet.

- Le diagnostic initial réalisé lors de la création de l'établissement et/ou la négociation du 1<sup>er</sup> contrat de projet avec la Caf, devra s'appuyer sur un état des lieux approfondi et l'identification d'une problématique ;
- Le diagnostic effectué lors du renouvellement du contrat de projet, s'appuiera sur l'évaluation du précédent projet, l'actualisation de certaines données ainsi que l'identification des principales évolutions à conduire.

Des pistes à explorer pour apprécier l'exhaustivité de l'état des lieux et la pertinence du diagnostic, sont réunies dans le tableau figurant ci-après.

Références	Questionnements	Indicateurs
Une démarche partagée	Comment a-t-elle été réalisée ? Avec qui ? Avec quoi ?	Rôle des résidents, du personnel du Fjt. Partenaires associés, contribution Caf. Mise en place d'une instance de consultation en interne, en externe. Présence d'un échéancier de réalisation. Sources d'informations quantitatives et qualitatives : actualisation, fiabilité.
L'analyse des situations et des besoins des jeunes	Sources d'observation internes et externes ?  Identification des partenaires qui orientent les jeunes vers le Fjt ?  Données recueillies ?  Profils des jeunes ?	Référence à des enquêtes nationales, locales, observatoires, etc. Outils mis en place dans le Fjt : guide d'entretien à l'entrée du Fjt, questionnaire de besoins, etc.  Nombre de demandes, de dossiers instruits, d'admissions et d'orientations, nombre de refus et motifs des refus, taux d'occupation moyen annuel et analyse des variations saisonnières.  Demandeurs, admis : âge, statut, origine géographique, ressources, etc. (cf. dossier « vert » de statistiques des Fjt).
Analyse de l'offre locale de services :  - logement, - emploi, formation, - équipements et services sociaux, - santé, - loisirs, culture, - etc.	Rapport entre l'offre et la demande ? Evolutions et tendances ?  Analyse des complémentarités, des concurrences ?  Quelles hypothèses de travail en interne et en externe ?	Recensement des ressources du territoire :  - accessibilité à l'offre : information, transport, tarification, horaires.  - attractivité de l'offre : fréquentation.  Offre de service du Fjt. Partenariats mis en place par le Fjt.



Références	Questionnements	Indicateurs
<p>Positionnement du Fjt dans les politiques locales de la jeunesse et de l'habitat</p>	<p>Atouts, enjeux économiques et système d'acteurs du territoire ?</p> <p>Partenariat d'action, partenariat financier et évolutions ?</p> <p>Réflexion stratégique du Fjt au regard de sa place dans ce partenariat ?</p>	<p>Définition du périmètre d'attractivité Recensement des instances existantes et de la participation ou non du Fjt à ces instances</p> <p>Partenariat avec les acteurs de la jeunesse au niveau de la commune, des missions locales, des directions départementales de la jeunesse et des sports, des directions départementales de l'emploi et de la formation, du réseau information jeunesse, des centres sociaux, etc.</p> <p>Partenariat avec d'autres gestionnaires de Fjt, d'autres structures d'hébergement pour jeunes, des organismes Hlm, des Cllaj, des Adil, etc.</p> <p>Représentation du Fjt dans : - les associations et unions départementales, régionales et nationales ; - le schéma départemental de développement de l'offre de logement : Plan local de l'habitat, Plan départemental de l'habitat, Plan logement des jeunes ; - les délégations de compétences d'aide à la pierre aux collectivités locales, etc.</p> <p>Formalisation des partenariats.</p>

<b>Synthèse du diagnostic</b>	Quelle articulation entre l'état des lieux, le diagnostic et les objectifs prioritaires qui émergeront dans le projet ?	Enseignements ; Principales évolutions constatées ; Adaptations nécessaires ; Problématiques ; Priorités émergentes.
-------------------------------	---	--

## Le projet socio-éducatif

Le référentiel d'évaluation du projet socio-éducatif des Fjt constitue un socle commun de références, de questionnements et d'indicateurs d'évaluation.

Il est structuré autour de trois clés d'entrée thématiques portant sur la connaissance du public bénéficiaire, le respect des principes fondamentaux et l'adaptation de l'offre de service.

Références	Questionnements	Indicateurs
<p><b>1. LA CONNAISSANCE DU PUBLIC BENEFCIAIRE</b></p>	<p>Quelle est la proportion des jeunes de 16 à 25 ans dans le public accueilli ?</p> <p>Quelle est la répartition entre jeunes exerçant une activité professionnelle, en alternance, en stage professionnel, en apprentissage, en formation, en recherche d'emploi ou jeunes étudiants ?</p> <p>La priorité aux jeunes de condition modeste est-elle réalisée ?</p> <p>Quel suivi de la composition du public bénéficiaire ?</p> <p>Marges de progrès identifiées ?</p>	<p>Ecart avec les indicateurs d'alerte de la lettre circulaire Cnaf n° 2006-075 du 22 juin 2006.</p> <p>Enregistrement des nuitées en lits labellisés Fjt, selon l'âge, le statut au regard de l'emploi, les ressources, l'origine géographique, etc. (cf. dossier « vert » de statistiques des Fjt).</p> <p>Effectif annuel des entrants, des présents et des sortants. Analyse des parcours résidentiels. Formalisation de la procédure d'admission. Mesure du turn-over, de la durée des séjours. Analyse des évolutions, des tendances.</p> <p>Consultation des partenaires et/ou d'observatoires locaux sur le profil des jeunes, leurs situations, les évolutions constatées.</p> <p>Qualité de la production et de l'analyse des données au regard des ressources humaines, techniques, et financières mobilisées pour assurer le suivi.</p> <p>Orientations prises et mesures préconisées.</p>

Références	Questionnements	Indicateurs
<p><b>2. LE RESPECT DES PRINCIPES FONDAMENTAUX</b></p> <p><b>2.1. L'ouverture à tous et le brassage de populations d'origine diverse</b></p>	<p>Quelle mixité sociale ?</p> <p>Quelles actions de communication pour faire connaître le Fjt ? L'action socio-éducative est-elle mise en avant ?</p> <p>Quelle procédure d'admission ?</p> <p>Quelle politique tarifaire ?</p> <p>Quelle ouverture du foyer vers l'extérieur ?</p> <p>Marges de progrès identifiées ?</p>	<p><b>Efficacité</b></p> <p>Indicateurs de connaissance du public bénéficiaire (Cf. 1).</p> <p>Outils et vecteurs d'information, journal de quartier, panneaux indicatifs dans l'environnement du foyer, accessibilité des locaux, etc.</p> <p>Existence d'une instance d'admission, formalisation de la procédure d'admission, transparence sur les critères d'admission, les motifs de refus, formalisation de partenariats (ville, missions locales, Cfa, entreprises, etc.).</p> <p>Prestations comprises dans la redevance obligatoire. Liste des prestations facultatives et leur coût. Reste à charge du jeune.</p> <p>Service de restauration, information/orientation, loisirs, etc.</p> <p><b>Efficience</b></p> <p>Rapport entre les ressources humaines, techniques, financières mobilisées et les résultats obtenus.</p> <p><b>Effets</b></p> <p>Participation des jeunes aux animations collectives, initiatives et prises de responsabilité dans des projets communs, échanges, liens d'amitiés, d'entraide et de coopération tissés entre les résidents, etc. Diversité et qualité des relations de proximité du foyer et des résidents vis à vis de l'environnement extérieur. Appréciation des effets : rapport d'activité des animateurs, questionnaire adressé aux jeunes, etc.</p> <p>Orientations prises et mesures préconisées.</p>

Références	Questionnements	Indicateurs
<p><b>2.2. L'inscription du projet dans une politique locale de la jeunesse et de l'habitat</b></p>	<p>Le diagnostic du projet socio-éducatif s'appuie-t-il sur une démarche participative? Quels sont les acteurs associés (résidents, salariés, partenaires)?</p> <p>Existe-t-il un partenariat avec d'autres Fjt ? avec les acteurs de la jeunesse et du logement ?</p> <p>Le Fjt participe-t-il à l'élaboration des politiques locales ?</p> <p>Quelle réflexion stratégique du Fjt au regard de sa place dans les politiques de la jeunesse et de l'habitat ?</p> <p>Marges de progrès identifiées ?</p>	<p><b>Efficacité</b></p> <p>Existence d'un groupe inter-partenarial de suivi du projet socio-éducatif ou d'un comité de pilotage. Implication du foyer dans le réseau local, départemental, régional de Fjt.</p> <p>Recensement des instances partenariales existantes et de la participation ou non du Fjt.</p> <p>Participation du Fjt au plan départemental pour le logement des jeunes, aux politiques de la jeunesse en matière de loisirs, temps libre, d'insertion sociale et professionnelle. Formalisation des partenariats : conventionnement avec des opérateurs du logement des jeunes, participation aux commissions d'attribution de logements, etc. Mise en place d'une politique concertée de développement de l'offre de logement pour les jeunes, de loisirs, d'insertion socioprofessionnelle.</p> <p>Connaissance des acteurs de la jeunesse et de l'habitat et de leurs offres de service. Identification des freins, des leviers dans la prise en compte du foyer dans les politiques locales.</p> <p><b>Efficiences</b></p> <p>Rapport entre les ressources humaines, techniques, financières mobilisées et les résultats obtenus.</p> <p><b>Effets</b></p> <p>Adaptation de l'offre de service aux résidents, aux jeunes du quartier, constitution de réseaux partenaires, etc. Effets individuels et collectifs observés au niveau du Fjt, du territoire.</p> <p>Orientations prises et mesures préconisées.</p>

Références	Questionnements	Indicateurs
<p><b>2.3 L'accompagnement à l'accès aux droits et à la citoyenneté</b></p>	<p>Quelles actions d'information et d'orientation sont-elles mises en œuvre ? Comment ?</p> <p>Une réflexion est-elle menée sur la citoyenneté ? Comment est-elle partagée ?</p> <p>Quelle posture de l'équipe d'animation ?</p> <p>Quelle répartition entre actions individuelles et collectives ?</p> <p>Quelle observation des jeunes et de leur évolution au cours du séjour ?</p> <p>Marges de progrès identifiées ?</p>	<p><b><i>Efficacité</i></b></p> <p>Programmation des actions, règlement intérieur et contrat de séjour explicités, existence d'un journal interne, etc.</p> <p>Place donnée aux jeunes, responsabilités qui leurs sont confiées.</p> <p>Fréquentation des activités, des ateliers, des débats ou forums mis en place.</p> <p>Modalités de soutien de l'équipe : réunions, analyse de pratiques, formations, etc.</p> <p>Moyens et ressources internes et externes mobilisés.</p> <p>Outils de suivi mis en place : guide d'entretien lors de l'accueil, rapport d'activité, questionnaire de satisfaction en fin de séjour, etc.</p> <p><b><i>Efficience</i></b></p> <p>Rapport entre les ressources humaines, techniques, financières mobilisées et les résultats obtenus.</p> <p><b><i>Effets</i></b></p> <p>Comportements des jeunes par rapport à leur contrat de vie collective, respect des règles, dynamiques de solidarité observées, etc.</p> <p>Fonctionnement du conseil de vie sociale, représentation de ses membres dans les instances de l'association gestionnaire. Participation des jeunes à la vie du foyer, prise de responsabilités en interne et en externe, création d'associations, etc.</p> <p>Orientations prises et mesures préconisées.</p>

Références	Questionnements	Indicateurs
<p><b>2.4 La valorisation des potentiels des jeunes</b></p>	<p>Comment le projet prend-t-il en compte les potentiels des résidents ?  Comment est organisée la capacité de réponse aux aspirations des jeunes ?</p> <p>Les échanges de compétence entre jeunes sont-ils mis en valeur ? Quelle mutualisation entre foyers ?</p> <p>Les conditions pour faciliter l'expression et l'échange sont-elles réunies ?</p> <p>Marges de progrès identifiées ?</p>	<p><b>Efficacité</b></p> <p>Posture de l'équipe d'animation : observation, écoute, pratiques pédagogiques, médiation, etc.  Mise en place d'instances et d'outils de consultation.</p> <p>Mise en place d'activités et de temps favorisant l'expression des jeunes (orale, écrite, artistique, etc.), l'émergence de projets.  Organisation de temps de rencontre et d'échanges au sein du foyer et entre foyers.</p> <p>Equilibre entre confort individualisé et vie collective, entre espace privatif et espace collectif.</p> <p><b>Efficiace</b></p> <p>Rapport entre les ressources humaines, techniques, financières mobilisées et les résultats obtenus.</p> <p><b>Effets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Epanouissement des jeunes, réalisation de leurs potentialités.</li> <li>- Meilleure communication entre jeunes et avec l'équipe socio-éducative et à l'extérieur du foyer.</li> <li>- Implication des jeunes dans leur projet personnel, dans la vie du foyer, propositions, initiatives et prises de responsabilités.</li> <li>- Effets en matière de recherche d'emploi, de recherche de logement autonome, etc.</li> </ul> <p>Mise en place d'outils d'observation et de suivi : rapport d'activité des animateurs, guide d'entretien, fiches de suivi individuel, questionnaire de satisfaction, etc.</p> <p>Orientations prises et mesures préconisées.</p>

Références	Questionnements	Indicateurs
<p><b>2.5 L'accompagnement individualisé</b></p>	<p>Des accompagnements différenciés sont-ils mis en place selon la situation du jeune et l'expression de ses besoins ?</p> <p>Les modalités d'accompagnement sont-elles élaborées avec la participation du jeune ?</p> <p>Des partenaires extérieurs sont-ils sollicités en accord avec les jeunes ?</p> <p>Marges de progrès identifiées ?</p>	<p><b>Efficacité</b></p> <p>Inscription dans le contrat de séjour d'une possibilité d'accompagnement individualisé en complément des animations collectives.</p> <p>Attribution d'un référent qualifié pour chaque jeune concerné.</p> <p>Contractualisation avec le jeune de projets personnalisés. Mise en relation avec d'autres jeunes.</p> <p>Organisation de la continuité de l'accompagnement au sein de l'équipe, réunions d'équipe, analyse de pratiques, formations.</p> <p>Mise en place de passerelles avec des services extérieurs.</p> <p><b>Efficience</b></p> <p>Rapport entre les ressources humaines, techniques, financières mobilisées et les résultats obtenus.</p> <p><b>Effets</b></p> <p>Comparaison entre la situation du jeune à son entrée et à sa sortie du Fjt. Un outil de suivi et d'évaluation peut permettre au référent de mesurer les effets de l'accompagnement individualisé. Un questionnaire de satisfaction peut indiquer l'appréciation du jeune.</p> <p>Orientations prises et mesures préconisées.</p>



Références	Questionnements	Indicateurs
<p><b>3. UNE OFFRE DE SERVICE ADAPTEE</b></p> <p><b>3.1. L'accueil, l'information, l'orientation</b></p>	<p>Comment s'effectuent les diverses formes de l'accueil ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil administratif à l'entrée du Fjt</li> <li>- Accueil diagnostic pour apprécier la situation du jeune dans son parcours vers l'autonomie</li> <li>- Accueil quotidien, disponibilité requise et fonction de veille sociale</li> </ul> <p>Comment l'information et l'orientation des jeunes sont-elles mises en oeuvre dans le projet socio-éducatif du Fjt ?</p> <p>Marges de progrès identifiées ?</p>	<p><b>Efficacité</b></p> <p>Procédure d'accueil : préparation des dossiers Apl, caution et garantie de loyer, visite des locaux, présentation de l'équipe, remise du livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour.</p> <p>Utilisation d'un support d'entretien, temps réservé à l'entretien, mise en relation avec des partenaires.</p> <p>Permanence physique et téléphonique : amplitude d'ouverture, enregistrement des demandes, lien avec l'équipe socio-éducative.</p> <p>Accès à l'information, site internet, abonnements.</p> <p>Organisation et actualisation de l'information.</p> <p>Supports de communication.</p> <p>Réseau partenarial constitué.</p> <p>Enregistrement des réorientations vers des partenaires.</p> <p>Qualification, réunions d'équipe, formation continue des personnels.</p> <p><b>Efficiace</b></p> <p>Rapport entre les ressources humaines, techniques, financières mobilisées et les résultats obtenus.</p> <p><b>Effets</b></p> <p>La continuité du service et sa coordination.</p> <p>Les démarches entreprises par les jeunes.</p> <p>La satisfaction des jeunes mesurée dans un questionnaire de satisfaction.</p> <p>Orientations prises et mesures préconisées.</p>

Références	Questionnements	Indicateurs
<p><b>3.2. L'aide à la mobilité et à l'accès au logement autonome</b></p>	<p>Comment l'accompagnement à la sortie du Fjt est-il préparé ?</p> <p>Le Fjt a-t-il entrepris de diversifier son offre de logement ?</p> <p>Marges de progrès identifiées ?</p>	<p><b><i>Efficacité</i></b></p> <p>Accompagnement effectué pour anticiper la sortie du Fjt, aide au montage de dossiers (Apl, locapass, Fsl, etc.), etc.</p> <p>Mise en place d'ateliers de recherche de logement, d'un service logement, visite de logements, etc.</p> <p>Mise en relation avec d'autres Fjt, les Adil, les Claj, les services logement, les bailleurs publics et privés.</p> <p>Foyer soleil, habitat diffus, médiation locative, sous-locations, baux glissants, en fonction des besoins et des partenariats.</p> <p><b><i>Efficiace</i></b></p> <p>Rapport entre les ressources humaines, techniques, financières mobilisées et les résultats obtenus.</p> <p><b><i>Effets</i></b></p> <p>Connaissance de la destination du jeune à la sortie du foyer : nombre de jeunes ayant accédé à un logement satellite au foyer, à un logement autonome dans le parc public ou privé, à un autre foyer, nombre de jeunes qui retournent chez les parents, etc.</p> <p>Orientations prises et mesures préconisées.</p>

Références	Questionnements	Indicateurs
<p><b>3.3. L'aide à l'insertion sociale et professionnelle</b></p>	<p>Quelles sont les modalités de l'accompagnement ?</p> <p>Quels sont les partenariats développés ?</p> <p>Marges de progrès identifiées ?</p>	<p><b>Efficacité</b></p> <p>Suivi individuel, accompagnement à l'élaboration d'un projet professionnel. Ateliers de recherche d'emploi, d'écriture de curriculum vitae, de maîtrise du budget, de sécurité routière, etc. Aide à l'obtention du permis de conduire. Mise à disposition d'offres de stage ou d'emploi, etc.</p> <p>Partenariat avec les centres de formation, de remise à niveau, bilans de compétence, stages, etc. Partenariat avec l'Anpe, les missions locales, les Paio, les entreprises d'insertion, l'économie solidaire, les entreprises du secteur marchand, etc.</p> <p><b>Efficiace</b></p> <p>Rapport entre les ressources humaines, techniques, financières mobilisées et les résultats obtenus.</p> <p><b>Effets</b></p> <p>Indicateurs qualitatifs : évolution du savoir être, des savoirs faire des jeunes à l'entrée et à la sortie du Fjt : prise d'initiatives, constitution d'un réseau relationnel, écriture d'un curriculum vitae, recherche d'emploi, de logement, gestion du budget, inscription à un stage de formation, à des cours de conduite, etc. Mise en place d'outils d'observation : fiche de diagnostic, fiche de suivi des jeunes, etc.</p> <p>Indicateurs quantitatifs : nombre de jeunes ayant accédé au cours du séjour à un stage de formation, à un cursus d'apprentissage, à l'obtention d'un permis de conduire, à un emploi, etc.</p> <p>Orientations prises et mesures préconisées.</p>

## Signification des sigles employés

**Adil** : Agence départementale d'information sur le logement

**Anpe** : Agence nationale pour l'emploi

**Apl** : Aide personnalisée au logement

**Caf** : Caisse d'allocations familiales

**Cfa** : Centre de formation d'apprentis

**Cllaj** : Comités locaux pour le logement des jeunes

**Cnaf** : Caisse nationale des allocations familiales

**Fjt** : Foyer de jeunes travailleurs

**Fsl** : Fonds de solidarité pour le logement

**Hlm** : Habitation à loyer modéré

**Paio** : Permanence d'accueil, d'information et d'orientation